



Changement de fonction et de statut

Par **laure974**, le **25/07/2014** à **15:09**

Aide soignante et secrétaire de formation, j'ai été embauchée dans une clinique il y a 6 ans comme aide soignante. Il y a 5 ans je suis passée sur un poste administratif, Responsable des Admissions. J'ai toujours le même contrat depuis 2008, je n'ai jamais eu d'avenant. La direction me verse une prime d'activité sur mon salaire. Est-ce légal ? le poste que j'occupe est un poste de cadre.

Par **P.M.**, le **25/07/2014** à **15:50**

Bonjour tout d'abord,
Effectivement, normalement une modification dans la qualification doit être accompagné d'un avenant mais il faudrait savoir si au moins cela a été répercuté sur les feuilles de paie...